



SEMINAIRE DU LEF 20.10.2006 – Prague

**MANIFESTE
« DES SERVICES DE PRISE EN CHARGE
POUR TOUTES LES FEMMES ET TOUS LES HOMMES EN
EUROPE! »**

Le manque de services de prise en charge des personnes dépendantes abordables, accessibles et de haute qualité dans l'Union européenne constitue un obstacle majeur à la participation des femmes à tous les aspects de la vie sociale, économique, culturelle et politique. Il révèle l'absence de **choix réel** dans l'articulation de la vie professionnelle et privée, ainsi que la persistance des stéréotypes de genre qui perpétuent la division des tâches entre les femmes et les hommes, aussi bien dans l'espace domestique qu'à l'échelle de la société tout entière. Les politiques en matière de prise en charge et la mise à disposition de services de prise en charge des personnes dépendantes conditionnent donc la réalisation de l'égalité femmes-hommes.

Le Lobby européen des femmes mène une campagne sur les services de prise en charge des personnes dépendantes, avec pour but de sensibiliser à toutes les questions liées à ce sujet qui doivent être traitées afin d'atteindre l'égalité femmes-hommes dans les sociétés européennes : 1) les stéréotypes de genre, 2) l'économie de la prise en charge des personnes dépendantes, 3) la prise en charge des personnes dépendantes et le marché du travail, 4) les travailleur-se-s domestiques migrantes, 5) les politiques de l'Union européenne.

Nous, représentantes de 4000 associations de femmes européennes et soussignées, participantes réunies à Prague le 20 octobre 2006 lors du séminaire du LEF sur « La prise en charge des personnes dépendantes en Europe dans une perspective de genre », avons adopté le Manifeste suivant :

Nous appelons à une Union européenne dans laquelle les femmes et les hommes sont considérés de façon égale comme responsables des personnes dépendantes et acteur-ices à part entière dans tous les domaines de la vie publique et privée...

Nous notons que l'attribution historique de la prise en charge des personnes dépendantes et du travail domestique aux femmes continue à être entretenue par des stéréotypes de genre, l'expression de croyances religieuses, une éducation conservatrice ainsi que par les politiques publiques.

Nous appelons l'Union européenne et les Etats membres à prendre des mesures politiques énergiques pour assurer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée, et à mettre en œuvre des politiques visant l'élimination des stéréotypes sur les rôles des femmes et des hommes dans l'espace domestique, notamment via l'éducation à tous les niveaux.

Nous appelons les médias à promouvoir une représentation non stéréotypée des femmes et des hommes et à promouvoir une image des personnes nécessitant des soins additionnels qui ne se concentre pas sur la dépendance, mais plutôt sur l'indépendance et l'interdépendance.

Nous insistons sur le fait que l'égalité femmes-hommes ne peut pas être réalisée sans la participation égale des hommes aux responsabilités de prise en charge des personnes dépendantes et au travail domestique ; y compris le fait de profiter de leurs droits en matière de congé de paternité et parental ; et nous demandons la collecte de statistiques ventilées par sexe sur la fourniture de soins rémunérés et non rémunérés.

Nous appelons à une Union européenne dans laquelle des services de garde abordables, accessibles et de haute qualité sont accessibles à toutes et à tous...

Nous affirmons que la prise en charge des enfants et des personnes nécessitant des soins additionnels est une responsabilité de la société dans son ensemble ; les gouvernements doivent reconnaître leur responsabilité et assurer un financement public ainsi que des formations et contrôles pour supporter les besoins croissants en termes de prise en charge des personnes dépendantes en Europe.

Nous insistons sur le fait que les structures d'accueil et de soins aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et autres personnes dépendantes, abordables et de bonne qualité, doivent être placées au centre du modèle social européen, et devraient être fournies en premier lieu par le secteur public et disponibles dans les zones urbaines et rurales pour toutes celles et ceux qui en ont besoin, en prenant en compte les droits humains, l'indépendance et le renforcement du pouvoir des personnes qui reçoivent les soins.

Nous demandons à l'Union européenne de s'assurer que les futures politiques européennes sur les services sociaux reconnaissent le statut spécifique des services de prise en charge des personnes dépendantes et leur rôle vital pour la société et pour l'égalité femmes-hommes.

Nous appelons les Etats membres à atteindre les objectifs de Barcelone relatifs à la prise en charge des enfants, qui visent à ce que, d'ici 2010, les structures de garde puissent accueillir au moins 90% des enfants entre 3 ans et l'âge obligatoire de scolarisation, et au moins 33% des enfants de moins de 3 ans; ceci comprenant la garantie d'un financement approprié et durable ; nous demandons également la mise à disposition de services de garderie après la classe au sein des écoles.

Nous appelons les employeurs du secteur privé, les organisations d'employeurs et professionnelles et les syndicats à démontrer un engagement concret envers le partage des responsabilités en matière de mise à disposition de services de soins. Nous leur demandons en particulier d'allouer des ressources financières, matérielles et humaines en complément du financement public pour permettre la mise à disposition de services de soins de haute qualité à large échelle.

Nous appelons à une Union européenne où les travailleur-euse-s à titre informel et professionnel dans le domaine des soins ont un accès égal à un emploi de qualité et à la formation tout au long de la vie et où toutes les personnes dépendantes bénéficient de services de soins de qualité de leur choix...

Nous notons que la manière dont le travail de prise en charge des personnes dépendantes est effectué dans la société et dans la sphère privée pèse fortement sur l'implication des femmes sur le marché du travail.

Nous constatons que le secteur professionnel des soins aux personnes dépendantes est fortement féminisé, considéré comme étant de faible valeur, peu qualifié et donc généralement faiblement rémunéré et avec des perspectives de carrière réduites, ce qui a un impact aussi bien sur les femmes que sur les personnes qui reçoivent les soins.

Nous demandons à l'Union européenne et aux Etats membres d'adopter des politiques qui soutiennent les prestataires informel-le-s de services de garde, y compris des mesures pour

compenser l'impact des obligations découlant de la prise en charge sur les obligations professionnelles.

Nous appelons les Etats membres à améliorer la qualité des services de garde, par le biais d'une professionnalisation et d'un financement accru et par le biais de partenariats créatifs entre les personnes nécessitant des soins additionnels et les autres acteur-ice-s dans le secteur des soins.

Nous appelons à une Union européenne où les travailleur-se-s domestiques migrant-e-s bénéficient de conditions de travail décentes et du respect de leurs droits humains fondamentaux, et ce quel que soit leur statut légal...

Nous notons que dans de nombreux pays, afin de combler le manque de services de garde, de plus en plus de femmes migrantes, parfois sans papiers et souvent sous-payées, sont employées comme travailleuses domestiques.

Nous demandons à l'Union européenne et aux Etats membres d'adopter des politiques de migration et des lois sur l'immigration qui reconnaissent la demande croissante pour les services de garde, dans le but de soustraire les femmes migrantes travaillant dans le secteur de la prise en charge aux abus et à l'exploitation.

Nous demandons aux Etats membres de développer des stratégies pour l'intégration sociale, lesquelles incluent titres de séjour, permis de travail et formations professionnelles, avec pour but de permettre aux migrant-e-s travaillant dans le secteur de la prise en charge de changer d'employeur ou de secteur professionnel.

Nous appelons à une Union européenne qui montre la voie à suivre pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes et pour renforcer le modèle social européen...

Nous rappelons que l'Union européenne a joué un rôle essentiel en adoptant d'importantes législations en matière d'égalité femmes-hommes en particulier dans le domaine de l'emploi.

Nous demandons à l'Union européenne et aux Etats membres d'améliorer sa législation concernant les congés de maternité, de paternité et parental, en rendant la période de congé parental non transférable et partagée entre les deux parents, en donnant droit aux femmes en congé de maternité de percevoir un revenu équivalent au maintien de leur salaire, et en adoptant une directive sur le congé de paternité.

Nous demandons à l'Union européenne et aux Etats membres de mettre en œuvre la Plate-Forme d'Action de Pékin, la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination envers les Femmes de l'ONU et la Feuille de route européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.